

Construction de logements Résultats à fin septembre 2017

Logements autorisés

La tendance à la hausse des autorisations de logements constatée à la fin du 2^e trimestre 2017 se confirme au 3^e trimestre 2017. Fin septembre 2017, le nombre de logements autorisés cumulés sur une année s'élève pour la région Grand Est à 28 700 logements, soit une hausse de 13 % par rapport au cumul d'octobre 2016 à septembre 2017. Au niveau national, les autorisations de construction affichent une nette progression, + 12 %.

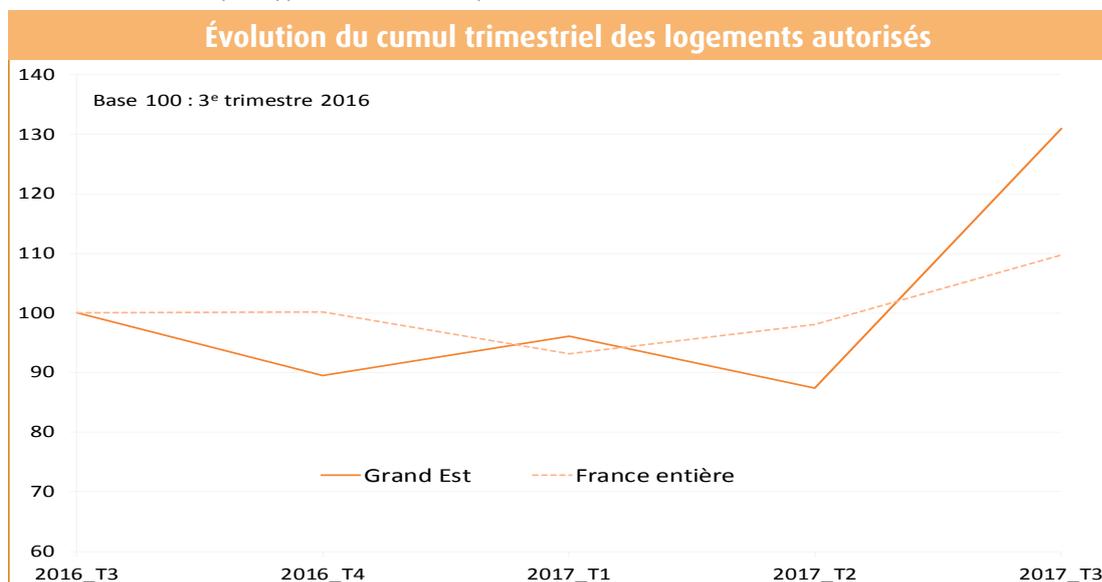
Au niveau départemental, la hausse du cumul

du nombre d'autorisations est plus marquée dans les départements de la Meuse et du Haut-Rhin avec respectivement +69 % et +33 %. La Meurthe-et-Moselle affiche également une hausse conséquente (+19 %). Dans les autres départements, la tendance est à la hausse, excepté le département des Ardennes qui affiche un repli de -26 % et dans l'Aube et les Vosges où le cumul annuel des logements autorisés est stable par rapport à l'année précédente.

Nombre de logements autorisés	12 derniers mois (Oct 16 à sept 17)	N/N-1 (%)**
Ardennes	540	-26
Aube	1 160	0
Marne	2 980	16
Haute-Marne	300	17
Meurthe-et-Moselle	2 940	19
Meuse	350	69
Moselle	6 070	12
Bas-Rhin	9 420	9
Haut-Rhin	4 080	33
Vosges	910	0
Région Grand Est	28 700	13
France entière	496 900	12

Source : DREAL Grand Est, Sit@del2, estimations en date réelle à fin septembre 2017

* : douze derniers mois par rapport aux douze mois précédents



Source : DREAL Grand Est, Sit@del2, estimations en date réelle à fin septembre 2017



Logements commencés

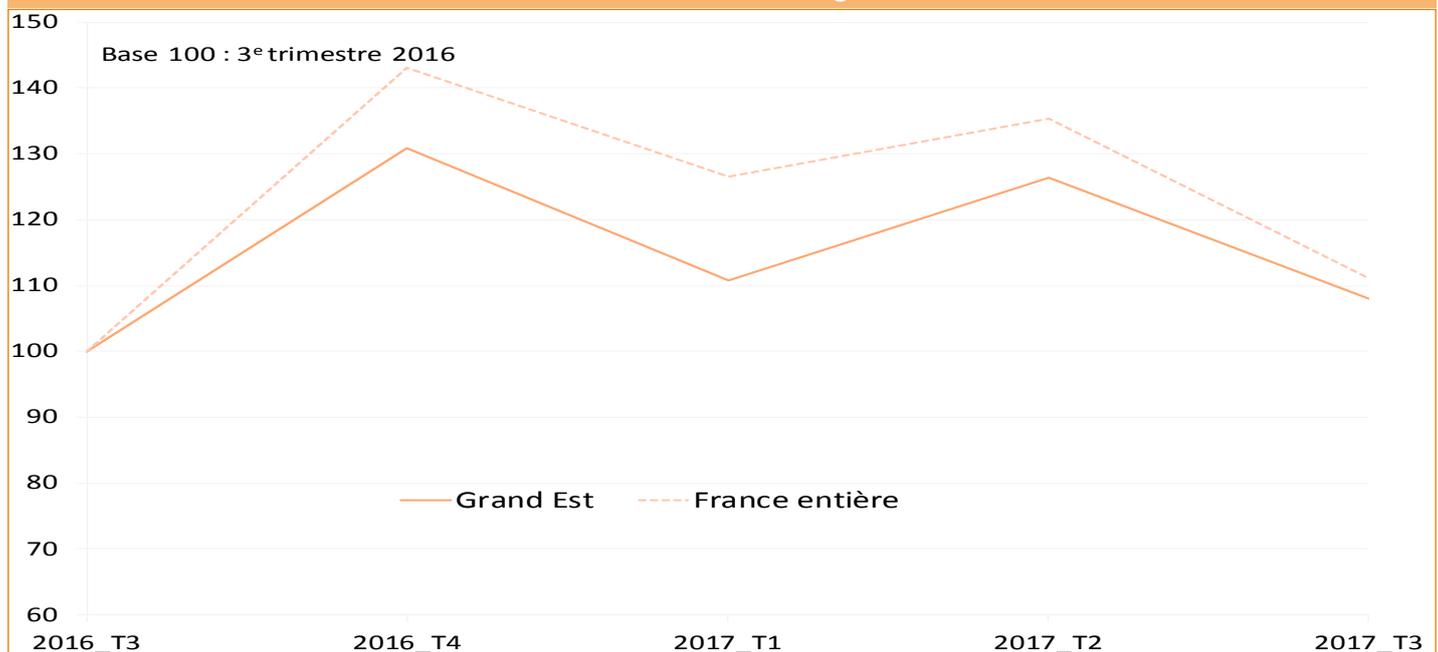
Le cumul annuel des logements commencés s'élève à 23 300 unités à fin septembre 2017, soit une progression de 12 % par rapport au cumul des douze mois antérieurs. Cette croissance confirme la reprise de l'activité de la construction de logements observée depuis décembre 2016. Au niveau national, les mises en chantiers sont en hausse de 18 % par rapport à l'année antérieure.

À l'échelle des départements de la région Grand Est, excepté une décroissance des mises en chantier dans le Haut-Rhin et une stabilité en Meurthe-et-Moselle, tous les autres départements affichent une hausse des logements commencés. Le Bas-Rhin et la Moselle qui concentrent à eux deux 56 % des logements commencés de la région affichent des hausses respectives de 24 % et 15 %. Dans les départements ruraux, la croissance des mises en chantiers de logements varie de 2 % dans l'Aube et les Ardennes à 31 % dans le département de la Meuse.

Nombre de logements commencés	12 derniers mois (Oct 16 à sept 17)	N/N-1 (%)*
Ardennes	570	2
Aube	950	2
Marne	2 590	12
Haute-Marne	270	27
Meurthe-et-Moselle	2 060	0
Meuse	290	31
Moselle	4 810	15
Bas-Rhin	8 220	24
Haut-Rhin	2 770	-7
Vosges	770	7
Région Grand Est	23 300	12
France entière	414 000	18

Source : DREAL Grand Est, Sit@adel2, estimations en date réelle à fin septembre 2017
* : douze derniers mois par rapport aux douze mois précédents

Évolution du cumul trimestriel des logements commencés



Source : DREAL Grand Est, Sit@del2, estimations en date réelle à fin septembre 2017

Type de logements

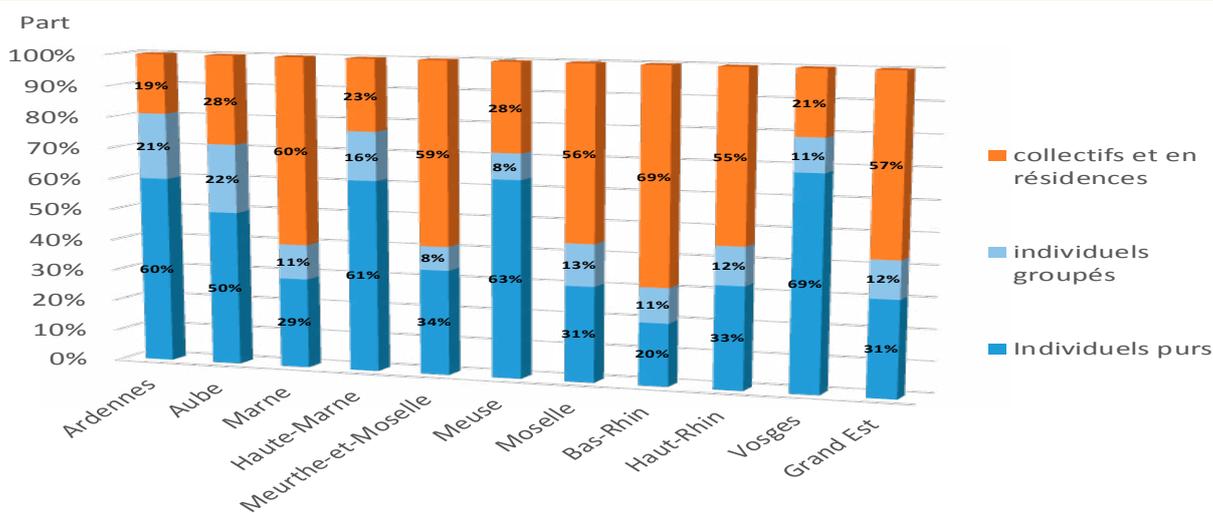
Cumulées sur douze mois, d'octobre 2016 à septembre 2017, la croissance des autorisations et des mises en chantier concerne l'ensemble des segments du marché de la construction de logements. Fin septembre 2017, la croissance du cumul annuel des autorisations est de 14 % dans le parc collectif et en résidence et de 12 % dans le parc individuel. Pour les mises en chantier, l'augmentation est de 14 % pour les logements collectifs et en résidence, 11 % pour les logements individuels groupés et 9 % pour les logements individuels purs.

Dans les départements ruraux, la part dans ces mises en chantiers des logements individuels varie de 89 % dans les Vosges à 73 % dans les Ardennes. Le Bas-Rhin et la Marne affichent le plus fort taux de logement collectifs mis en chantier sur les douze derniers mois, soit respectivement 71 et 61 %.

Nombre de logements par type	12 derniers mois (Oct 16 à sept 17)	N/N-1 (%)*	
		Grand Est	France entière
Logements autorisés	28 700	13	12
individuels	12 300	12	12
individuels purs	8 900	12	15
individuels groupés	3 500	12	4
collectifs et en résidences	16 400	14	12
Logements commencés	23 300	12	18
individuels	10 300	10	14
individuels purs	7 800	9	17
individuels groupés	2 500	11	7
collectifs et en résidences	13 000	14	20

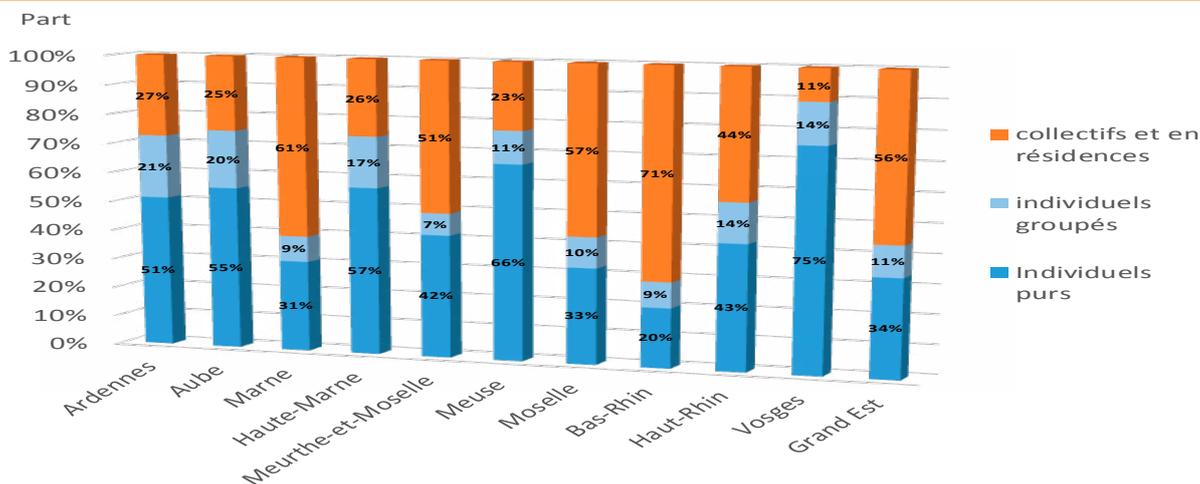
Source : DREAL Grand Est, Sit@del2, estimations en date réelle à fin septembre 2017
* : douze derniers mois par rapport aux douze mois précédents

Cumul des logements autorisés au cours des 12 derniers mois par type



Source : DREAL Grand-Est, Sit@del2, estimations en date réelle à fin septembre 2017

Cumul des logements commencés au cours des 12 derniers mois par type



Source : DREAL Grand Est, Sit@del2, estimations en date réelle à fin septembre 2017

Méthodologie

Les chiffres publiés dans ce document sont produits à partir de la base de données Sit@del2 qui rassemble les informations relatives aux autorisations de construire (permis accordés) et aux mises en chantier transmises par les services instructeurs (État, collectivités territoriales). Il faut en moyenne attendre quatre mois pour obtenir 90 % des autorisations accordées un mois donné. Les déclarations de mises en chantier sont à l'initiative des pétitionnaires ; il faut environ trois mois pour collecter la moitié des déclarations de mise en chantier des logements commencés un mois donné.

Les estimations des logements autorisés en date réelle fournissent par anticipation les niveaux d'autorisation à la date de l'événement. Les estimations de logements mis en chantier corrigent le défaut d'exhaustivité observé dans la remontée des annulations et des déclarations d'ouverture de chantier. Les estimations n'intègrent pas le territoire de Mayotte.

Les estimations s'appuient sur des méthodes statistiques et économétriques décrites dans la [notice méthodologique](#) téléchargeable sur le site du SDES.

On distingue les logements ordinaires (logements individuels purs ou groupés,

logements collectifs) des logements en résidence (pour personnes âgées, pour étudiants, pour touristes, etc.) lesquels se caractérisent par la fourniture de services individualisés (de loisirs, de restauration, de soins ou autres) en sus du gîte. Les foyers et les hôtels qui ne comportent que des chambres et des services communs ne sont pas classés dans les logements mais dans les locaux d'hébergement.

Avertissement : dans les tableaux, en raison des arrondis, des totaux peuvent légèrement différer de la somme des éléments qui les composent.

Mohamed MEKKI

Service connaissance
et développement
durable

Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement
Grand Est

Service connaissance et développement durable

2 rue Augustin Fresnel - CS 95038
57071 METZ Cedex 03

Tél. : 03 87 62 81 00 - Fax : 03 87 62 81 99



Directeur de la publication : Emmanuelle GAY
Rédacteur en chef : Odile SCHOELLEN
Mise en page : DREAL Grand Est
ISSN : 2556-6431